

# MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

## ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 228-03-26 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

### AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR la soussignée, Josée Poulin, directrice-générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que le projet de règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments sur le territoire de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre a été adopté lors de la réunion du 2 mars 2026.

**OU'une assemblée publique de consultation aura lieu le mercredi 1<sup>er</sup> avril 2026 à 18h00**, à la salle du bureau municipal au 473, Jacques-Cartier à Rivière-au-Tonnerre;

QUE lors de cette assemblée publique, la personne désignée par le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur ce sujet;

**Le projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.**

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 473, Jacques-Cartier, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Rivière-au-Tonnerre, ce 3 ième jour de mars 2026



Josée Poulin

Directrice-générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Josée Poulin, directrice-générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 3 mars 2026

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 3 mars 2026.



Josée Poulin

Directrice-générale et greffière-trésorière